

BARFLEUR

Secrétariat ouvert
du lundi au vendredi
de 8h à 12h

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026-78-CT

Le Maire de BARFLEUR,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 22,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre I – 4ème partie – signalisation de prescription – approuvée par l'arrêté interministériel du 07 juin 1997 et des arrêtés modificatifs,

VU la demande faite par l'entreprise JB CERESA SERVICE, 7, rue La Courcourie – GUEHEBERT 50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE, missionnée par l'entreprise ORANGE pour des travaux de remplacement sur trottoir, cadre et tampons télécom ORANGE, 20 Rue Julie Postel 50760 BARFLEUR,

ARRÊTE :

Article 1 : La chaussée sera rétrécie Rue Julie Postel (entre le 20 Rue Julie Postel et le 1 rue 24 juin 1944) et une circulation alternée par panneaux sera mise en place une journée entre le lundi 26 octobre 2026 et le mercredi 25 novembre 2026 inclus.

Article 2 : La signalisation sera assurée par l'entreprise JB CERESA SERVICE,

Article 3 : Le Maire de Barfleur et la Gendarmerie de Saint Vaast la Hougue sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Barfleur, le 8 octobre 2026

Le Maire

Christiane TINCELIN

